



Galerie marchande, qui fait respecter la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 10 novembre 2003

Certaines personnes fument dans la galerie marchande, en présence des vigiles qui n'interviennent pas. Il n'y a aucune interdiction de fumer, sauf un petit panneau qui indique à chaque entrée d'éteindre sa cigarette. Il n'y a aucun rappel à l'intérieur de l'interdiction de fumer.

Une réclamation effectuée auprès du PC sécurité du gestionnaire de la galerie est restée vaine, la personne rencontrée m'ayant indiqué qu'elle n'était pas compétente pour faire respecter l'interdiction de fumer.

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la [méthode pratique](#) proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.